



MAISON SOCIALE

une porte à pousser...

ÉDITION
SEPTEMBRE 2021/SEPTEMBRE 2022



↳ www.bourgenbresse.fr ↴

La Maison sociale est engagée dans la démarche qualité de la mairie de Bourg-en-Bresse

Nos principaux engagements pour mieux vous accueillir

- Vous accueillir avec amabilité et attention
- Faciliter vos démarches
- Vous renseigner précisément sur le traitement de votre demande
- Une réponse à votre courrier dans les 15 jours
- Une réponse à votre mail dans les 5 jours

Qualibour'k

- Assurer une confidentialité
- Faire preuve de discrétion
- Protéger vos données personnelles
- Améliorer la qualité de nos services
- Prendre en compte vos remarques, vos observations

L'équipe de la Maison sociale à votre service



SOMMAIRE

UNE MAISON SOCIALE OUVERTE À TOUS	P. 4-5
UN ACCUEIL PERSONNALISÉ	P. 6
RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS AU LOGEMENT	P. 7
AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE	P. 8-9
SERVICES AUX SENIORS	P. 10-11
FACILITER LES DÉPLACEMENTS	P. 12-13
LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES	P. 14
OÙ S'ADRESSER ?	P. 15

Au regard de la situation sanitaire et de son évolution, le service Actions sociales peut-être amené à modifier son organisation et certaines actions.

UNE MAISON SOCIALE OUVERTE À TOUS

Accueil, informations, aides et accompagnement au quotidien.

LE SERVICE ACTIONS SOCIALES

```
graph TD; A[LE SERVICE ACTIONS SOCIALES] --> B[LE PÔLE SOLIDARITÉS]; A --> C[LE PÔLE PRÉVENTION SENIORS];
```

LE PÔLE SOLIDARITÉS

Accompagne les personnes :

- dans leurs démarches liées au logement (accès ou maintien).
- bénéficiaires du RSA orientés par le Conseil départemental de l'Ain.

LE PÔLE PRÉVENTION SENIORS :

- écoute, conseille et oriente individuellement les personnes âgées,
- développe des actions de prévention (réseau visiteurs à domicile, sorties...)
- anime un collectif d'habitants dans l'immeuble Charles Robin,
- gère deux résidences autonomie.

Le service Actions sociales soutient les associations du secteur social et familial, les associations intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Structure de proximité, le CCAS s'adresse à toute personne en difficulté sociale : accès aux droits, aide sociale légale, soutien financier...

04 74 45 35 35

LE COMITÉ DES USAGERS DU CCAS

est un groupe de personnes volontaires

participant à la réflexion sur les besoins des burgiens, sur les aides et les services de la Maison sociale.

Il favorise le lien entre la Maison sociale et les habitants.

Le renouvellement du comité des usagers est prévu courant 2022. Si vous souhaitez participer, renseignements auprès du CCAS.

“Donner la parole
aux usagers.”

“Communiquer
sur les actions
du CCAS.”

“Participer à l’élaboration
de documents d’information
(livret Maison sociale, flyer santé).”

UN ACCUEIL PERSONNALISÉ



La Maison sociale vous accueille, quelque soit votre âge et votre situation.

Les professionnels sont à votre écoute et étudient votre demande.

Ils vous conseillent et vous guident sur les démarches à faire et/ou les personnes à rencontrer :

- professionnels de la Maison sociale
- professionnels d'autres structures (Centre départemental de la Solidarité, Mission locale jeunes, associations, CAF, CLIC, lieux de médiation numériques...).

L'accès à vos droits est notre préoccupation au quotidien.

ACCÈS AUX DROITS

> **La domiciliation : première étape vers l'accès aux droits**

Vous êtes sans hébergement stable, le CCAS peut devenir votre adresse administrative.

> **Le RSA** (Revenu de Solidarité Active)
Vous pouvez faire votre demande en ligne sur www.caf.fr

En cas de difficulté, le CCAS peut instruire votre demande.

Renseignements

04 74 45 35 35

MÉDIATION À L'ACCÈS AUX DROITS

Vous habitez les quartiers Grande Reyssouze ou Terre des Fleurs, vous avez une question sur vos droits ou vous souhaitez être orienté vers le bon organisme : l'agent de médiation est à votre disposition pour vous accueillir, vous écouter, vous informer et vous orienter.

Contactez Boutaina El Hassar

07 78 83 27 19 ou 04 74 45 35 35

elhassarb@bourgenbresse.fr

INFOS UTILES

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de la Ville :

www.bourgenbresse.fr

Démarches / Au quotidien / Solidarités

RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS AU LOGEMENT



RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vous êtes âgé d'au moins 65 ans. Vous êtes autonomes. Ces résidences non médicalisées permettent d'occuper un logement adapté dans un environnement sécurisant et de favoriser le lien entre voisins.

La Ville de Bourg-en-Bresse gère :

- la résidence Jean Bollard (quartier de la Reyssouze, 14 logements),
- la résidence Gustave Monnet (quartier des Vennes, 27 logements).

Renseignements
04 74 42 45 70

LE PÔLE SOLIDARITÉS/ LOGEMENT

L'équipe vous accueille pour vous **informer et vous soutenir** dans certaines démarches liées au logement, dans les cas suivants :

- délai anormalement long pour une proposition de logement des bailleurs publics (hors label prioritaire et logement adapté),
- déséquilibre budgétaire lié aux charges de logement,
- sur-occupation,
- problématiques liées à l'état du logement.

Le Pôle Solidarités/Logement intervient en prévention des expulsions, parallèlement aux travailleurs sociaux du Conseil départemental de l'Ain.

En fonction de votre situation, un rendez-vous peut vous être proposé.

Renseignements
04 74 45 35 35

AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE

AIDE FINANCIÈRE PONCTUELLE

En cas de difficulté financière, vous pouvez être aidé ponctuellement.

Le CCAS peut accorder une aide sous la forme de secours ou d'un prêt social à taux zéro jusqu'à 1 000 € remboursable sur 24 mois maximum.

Pour cela, adressez-vous à un travailleur social : il étudiera avec vous, les différentes possibilités d'aides.

PRÊT ÉQUIPEMENT MOBILIER MÉNAGER

Le CCAS vous propose un prêt à taux zéro pour l'équipement de votre logement.

Ce prêt mobilier-ménager de 650 € maximum est remboursable sur 24 mois.

Quelles sont les conditions ?

- Habiter Bourg-en-Bresse
- Avoir une capacité de remboursement

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez contacter le CCAS pour prendre rendez-vous et connaître la liste des documents à fournir

Renseignements
04 74 45 35 35

FACTURE D'EAU

Coup de pouce pour votre facture d'eau !

La Ville a confié au CCAS un fonds d'aide au paiement des factures d'eau.

Si vos ressources mensuelles sont inférieures ou égales à 967 €, vous pouvez remplir un imprimé de « saisine directe de l'utilisateur », disponible à l'accueil du CCAS.

Si vos ressources mensuelles sont supérieures à 967 €, vous devez rencontrer un travailleur social pour faire une demande d'aide.

Renseignements
04 74 45 35 35

TOUTES CES DEMANDES SONT EXAMINÉES PAR UNE COMMISSION



MUTUELLE COMMUNALE POUR TOUS LES HABITANTS

Besoin d'une mutuelle ?

La Ville de Bourg-en-Bresse associée au groupe AÉSIO Santé (anciennement ADREA) vous propose une mutuelle communale adaptée à vos besoins et à votre situation avec un tarif attractif.

Quelles sont les conditions ?

Un seul critère, habiter Bourg-en-Bresse

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Adressez-vous auprès des conseillers du groupe AÉSIO Santé

**SANS QUESTIONNAIRE DE
SANTÉ, SANS EXAMEN MÉDICAL
SANS LIMITE D'ÂGE**

AÉSIO Mutuelle

58, rue Bourgmayer

26, cours de Verdun

04 74 45 12 57



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière, sous condition de ressources, si vous êtes âgés d'au moins 65 ans ou si vous êtes en situation de handicap. Contactez le CCAS pour connaître les partenaires conventionnés.

04 74 42 45 70

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Vous êtes âgés d'au moins 60 ans ou en situation de handicap, le CCAS peut participer aux frais d'adaptation de votre logement (salle de bain...).

Adressez-vous auprès de SOLIHA

11, rue Brillat Savarin

04 74 21 02 01

SERVICE AUX SENIORS SOUTENIR LES PERSONNES ÂGÉES



RÉSEAU DE VISITEURS BÉNÉVOLES À DOMICILE

Envie de partager votre temps :

- vous pouvez recevoir la visite d'une personne bénévole pour un temps d'échanges, d'activités, de jeux, lecture, sorties...
- vous pouvez rendre visite, bénévolement, à une personne âgée ou en situation de handicap à son domicile.

REGISTRE COMMUNAL

Les personnes fragiles et isolées âgées d'au moins 65 ans ou en situation de handicap peuvent s'inscrire sur le registre communal. En cas de canicule ou d'événement exceptionnel, les personnes inscrites sont contactées par le service Actions sociales.

Comment s'inscrire ?

Si vous êtes dans cette situation ou connaissez une personne fragile, contacter le pôle Prévention seniors.

Renseignements et inscription
04 74 42 45 70

SE DIVERTIR



SORTIES PÉDESTRES DESTINÉES AUX RETRAITÉS

Des professionnels et des bénévoles vous accompagnent lors de sorties le jeudi après-midi, au printemps et à l'automne. En cas de fatigue, une voiture est à disposition. Une participation financière est demandée.

BOURG VACANCES

Vous voulez profiter du mois d'août, rencontrer d'autres personnes et sortir de Bourg. Sont proposées :

- le mardi après-midi, des activités de loisirs (jeux, activités manuelles, lecture, etc.) salle Marthe Suchel, sans inscription.
- le jeudi après-midi ou en journée, des sorties sur inscription préalable avec participation financière.

Vous êtes accompagnés lors de ces activités par des professionnels et des bénévoles.

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

La Ville propose aux burgiens un colis ou un banquet de fin d'année.

> COLIS

La Ville propose aux burgiens, sur inscription préalable et sans condition de ressources, un colis pour les personnes âgées d'au moins 75 ans ou 70 ans pour les personnes en situation de handicap, vivant à leur domicile.

Inscription du 27 septembre au 8 octobre 2021 :

- sur le site Internet www.bourgenbresse.fr
- par mail à inscriptionscolis2021@bourgenbresse.fr
- par téléphone au 04 74 42 45 73
- par courrier
- ou sur rendez-vous.

> BANQUET

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

La Ville propose aux burgiens, sur inscription préalable et sans condition de ressources, un repas festif le jeudi 9 décembre 2021 pour les personnes âgées d'au moins 71 ans ou 66 ans pour les personnes en situation de handicap. Inscription à la médiathèque Césaire, 1 place Jean-Michel Bertrand :

- les mardis 28 septembre et 5 octobre,
 - les jeudis 30 septembre et 7 octobre,
 - les vendredis 1^{er} et 8 octobre,
- De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Renseignements
04 74 42 45 73

FACILITER LES DÉPLACEMENTS



EN TRANSPORT EN COMMUN

Le CCAS peut vous aider à payer votre abonnement de bus en vous délivrant un chèque transport pour charger votre carte OURA auprès de l'Agence Grand Bourg Mobilité.

Quelles sont les conditions ?

- Être âgé de 10 ans ou plus
- Habiter Bourg-en-Bresse
- Remplir les conditions de ressources (barème disponible à la Maison sociale)

Quel type d'abonnement est concerné ?

Votre situation et vos ressources détermineront l'abonnement et le montant de l'aide dont vous pourrez bénéficier.

L'aide est valable sur :

- l'abonnement annuel solidaire,
- l'abonnement mensuel solidaire,

- l'abonnement annuel illimité moins de 18 ans (valable du 1^{er} septembre au 31 août),
- l'abonnement scolaire *Rubis Junior* limité à 1 aller/retour par jour scolaire,
- le forfait solidaire 1 heure (10 voyages).

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez contacter le CCAS pour connaître la liste des documents à fournir et les modalités d'accueil.

[Renseignements](#)
04 74 45 35 35

AIDE AU TRANSPORT

Pour les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Vous êtes dans l'incapacité de prendre les transports en commun, *Rubis Plus* ou tout autre moyen de locomotion personnel, le CCAS peut vous aider à vous déplacer en prenant en charge une partie du coût du transport.

Quelles sont les conditions ?

- Être âgé de 10 ans ou plus
- Habiter Bourg-en-Bresse
- Remplir les conditions de ressources (barème disponible à la Maison sociale)
- Ne bénéficier d'aucune autre aide au transport

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez contacter une infirmière de la Maison sociale pour évaluer votre situation.

Renseignements
04 74 42 45 70

SE RENDRE À UN CLUB DE RETRAITÉS

Vous souhaitez vous rendre dans un club de retraités de la ville, et vous êtes dans l'incapacité de prendre les transports en commun, *Rubis Plus* ou tout autre moyen de locomotion personnel, le CCAS peut vous aider à vous déplacer gratuitement.

Quelles sont les conditions ?

- Être retraité
- Habiter Bourg-en-Bresse
- Remplir les conditions de ressources (barème disponible à la Maison sociale)

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez contacter une infirmière de la Maison sociale pour évaluer votre situation.

Renseignements
04 74 42 45 70

LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES

PROFITEZ DE VOTRE TEMPS LIBRE !

Seul ou en famille, vous avez envie d'un spectacle au théâtre de Bourg, d'un concert à La Tannerie, d'un film au Cinémateur, d'une activité à la MJC ou de louer un jeu à la ludothèque Ami'lude, le CCAS et ses partenaires vous proposent de vous divertir et de pratiquer une activité de loisirs à prix réduits (programmes disponibles à la Maison sociale).

Quelles sont les conditions ?

- Habiter Bourg-en-Bresse
- Remplir les conditions de ressources (barème disponible à la Maison sociale)

La carte "PROFITEZ DE VOTRE TEMPS LIBRE" vous permettra de bénéficier de tarifs réduits auprès de nos partenaires.

Renseignements
> CCAS, 04 74 45 35 35



ENTREZ AU JARDIN, C'EST OUVERT !

Venez rejoindre les *Incroyables citoyens* pour jardiner ou tout simplement partager un moment de convivialité.

Ouvert à tous ! Sans engagement.

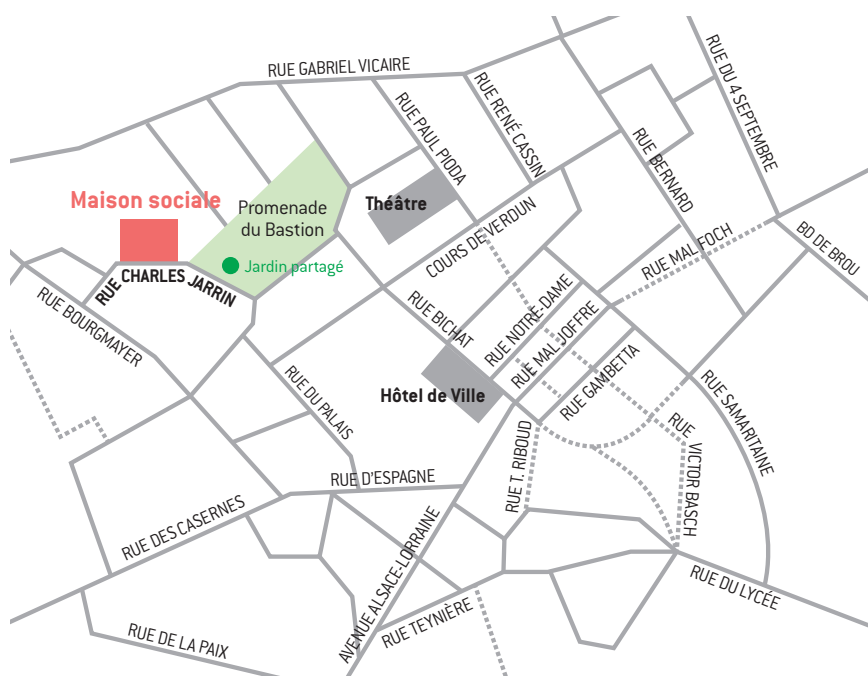
Renseignements
04 74 45 35 35



HABILLEZ LES MURS DE LA MAISON SOCIALE

Vous aimez la photo, le dessin, vous peignez... La Maison sociale permet à tous les burgiens d'exposer dans ses locaux, à titre gratuit, leurs créations artistiques.

Renseignements
04 74 45 35 35



MAISON SOCIALE

2 bis, rue Charles Jarrin
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 35 35

Ouvert le lundi de 8 h 30 à 10 h et de 13 h 30 à 17 h
et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Arrêt de bus à proximité :

- lignes 1 et 2 arrêt Charité-Université,
- lignes 1, 2, 5 et 7 arrêt Vicaire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

04 74 45 35 35

ccas@bourgenbresse.fr

SERVICE ACTIONS SOCIALES

PÔLE PRÉVENTION SENIORS

04 74 42 45 70

polepreventionseniors@bourgenbresse.fr

PÔLE SOLIDARITÉS

04 74 45 35 35

polesolidarites@bourgenbresse.fr

MAISON SOCIALE

2 bis, rue Charles Jarrin
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 35 35



www.bourgenbresse.fr